

Question de Daniel Senesael à Koen Geens  
Ministre de la Justice

Objet : Gel des embauches des agents pénitentiaires

Monsieur le président, monsieur le ministre, selon mes informations et comme l'a évoqué ma collègue, la nouvelle prison de Leuze-en-Hainaut compte actuellement 143 gardiens pour 67 détenus. Pour pallier le manque de gardiens expérimentés, il était prévu que plusieurs gardiens devaient être détachés des prisons de Mons et de Saint-Gilles. Toutefois, selon la presse, il apparaît que le transfert de ces gardiens vers Leuze a été bloqué et ce, en raison du gel des embauches dans la fonction publique décidé le 11 septembre dernier par M. Olivier Chastel alors ministre du Budget. Cette décision impacte également les cadres infirmier et psychosocial de l'établissement pénitentiaire leuzois qui ne comptent que cinq personnes sur les dix-huit initialement prévues. Ce manque de personnel inquiète les travailleurs de la prison lesquels se demandent comment ils pourront faire face à la cadence d'incarcérations qui prévoit un afflux de sept détenus par semaine, mais qui crée aussi des conflits au sein de la prison, notamment en raison du manque de sorties en préau ou d'activités prévues pour les détenus. Il me semble donc nécessaire de relancer sans délai les embauches d'agents pénitentiaires.

Monsieur le ministre, confirmez-vous les allégations selon lesquelles le transfert des agents vers la prison de Leuze a été bloqué? Dans l'affirmative, pouvez-vous nous préciser pour quand est prévue la fin du gel des embauches dans le secteur, et donc la levée de ce blocage? Quelles mesures seront-elles prises à court terme pour mettre fin à cette situation qui porte atteinte tant aux agents qu'aux détenus?

Daniel Senesael  
Député Fédéral

**Réponse :**

Mevrouw De Wit, mijnheer Senesael, ik zal met de cijfers beginnen. De gevangenis van Marche-en-Famenne is helemaal operationeel. De capaciteit is structureel ingevuld. De gevangenis van Beveren telt vandaag 214 gedetineerden. De gevangenis van Leuze-en-Hainaut telde 90 gedetineerden op 3 november 2014. Beide inrichtingen worden progressief opgevuld. Voor het personeel verandert de situatie momenteel van dag tot dag, omdat de administratie bezig is met een grote mutatiecyclus, die deze week plaatsvindt. Op het einde van de cyclus zal de gevangenis van Beveren 214 voltijds equivalenten tellen binnen het technisch kader en bewakingskader. De gevangenis van Leuze-en-Hainaut zal 159,5 voltijds equivalenten tellen. Het personeelsplan voor beide inrichtingen voorziet in 220 voltijds equivalenten. Op basis van die cijfers kunnen beide gevangenissen momenteel verder worden opgevuld. Het feit dat beide inrichtingen nog niet op volle capaciteit draaien, is niet abnormaal. Een gevangenis openen neemt altijd tijd in beslag en gebeurt progressief. Hierbij wordt rekening gehouden met een aantal factoren, waaronder het aanwezige personeel. In Beveren hebben wij op een bepaald ogenblik de instroom van gedetineerden verminderd, op vraag van het personeel, dat zich onvoldoende ingewerkt voelde. De administratie neemt dus alles in rekening.

Ce qui est vrai, c'est que l'administration aborde les problèmes d'une façon prudente et que les recrutements sont bloqués pour l'instant. Ceci ne vaut pas seulement pour Beveren et Leuze-en-Hainaut. Il s'agit d'un phénomène national. La raison de ceci est à trouver dans les accords sociaux antérieurs et les mesures d'économies. Comme il est bien connu, la prison de Verviers a été fermée fin 2013 et les centres de jeunesse fédéraux sont transférés aux Communautés. Les budgets qui allaient de pair avec ceux-ci sont évidemment supprimés. Mais, en concertation avec les syndicats, des mesures ont été prises pour maintenir le personnel et les fonctionnaires pénitentiaires dans la mesure du possible. Par exemple, le personnel de Verviers a été inséré à Lantin, Huy et Andenne. La conséquence est que, pour l'instant, il y a trop de personnel auprès de la direction générale EPI. Cette abondance ne se fait toutefois ressentir que dans certaines prisons seulement. Par exemple, la distance entre Lantin et Leuze-en-Hainaut est de 130 kilomètres. Il n'est donc pas question de transférer le personnel de Verviers à Leuze-en-Hainaut. Les mesures d'économie que le gouvernement antérieur a imposées ont donc renforcé le manque de personnel dans certaines prisons. Toutefois, il y a une surabondance de personnel dans d'autres. En raison de ces mesures de blocage et d'économie, il est évidemment pour l'instant impossible de recruter du personnel additionnel par exemple pour Beveren ou Leuze-en-Hainaut. Cela signifie-t-il que les prisons ne seront pas remplies davantage? Non. Cela signifie-t-il qu'à terme, ces prisons ne fonctionneront pas à capacité pleine? Non.

De opvulling gaat verder. Zij houdt rekening met de personeelsleden, die ingezet worden en met hun woonplaats; hoe dan ook zal dat resulteren in een bezetting van 100 %. Voor het overige verwijs ik graag naar het regeerakkoord, onder andere naar de globale visie en de maatregelen tegen de overbevolking. Ik zal die uitwerken in mijn beleidsverklaring op 19 november.

### **Réplique**

Monsieur le président, monsieur le ministre, merci pour vos réponses et vos précisions quant au nombre de détenus à la date du 3 novembre et au cadre qui devrait être complété. Cependant, j'avais fait état dans ma question d'un éventuel transfert des gardiens vers Leuze. Je comprends bien que la situation de Verviers est assez problématique d'un point de vue géographique vu la distance importante. Nous avons aussi évoqué les prisons de Mons et de Saint-Gilles; je ne vous ai pas entendu à ce sujet. Par ailleurs, j'attire particulièrement votre attention sur le cadre infirmier et psychosocial qui peut avoir des répercussions non négligeables sur les visites autorisées ou non aux détenus. À mon avis, une attention particulière devrait être réservée à ce problème.